Les TOC de Mahomet (essai)

Par Benjamin LISAN, le 24 août 2016

« Si quelqu'un parle à Dieu, il prie ; si Dieu parle à quelqu'un, c'est un schizophrène ».

« Je pense que nous découvrirons les causes chimiques de la schizophrénie que lorsque nous découvrirons les causes chimiques du judaïsme, du christianisme et du communisme », in Fabriquer la folie (1976) de Thomas Szasz¹.

1 Introduction

J'ai eu la surprise de recevoir ce commentaire d'un certain Farid, musulman, suite à sa lecture de mon texte ci-dessous : « Bonjour, j'ai lu votre sujet sur les TOC en islam, je pense que vous devriez vous intéresser à autre chose, je ne sais pas ce que vous recherchez en rabaissant l'islam, mais mêlez-vous de ce qui vous regarde, c'est du n'importe quoi, très mal expliqué et expliqué par quelqu'un de fou ».

Je dois alors fournir à cette personne une explication de texte, et lui faire comprendre ma démarche, qui est celle d'un scientifique. Et sinon, je ne parle pas de « *TOC en islam* », mais des « TOC de Mahomet ».

La science par sa démarche et méthodologie est purement athée / matérialiste ². Elle n'a pas besoin de faire intervenir Dieu. Sinon, elle se discrédite. Jamais, dans un article ou une communication scientifique, on ne fait intervenir Dieu, sinon le scientifique, lui-même, se discrédite.

Ici, je parle de regard scientifique. En faisant intervenir le **principe du rasoir d'Ockham**, le tout est de savoir si ce musulman exempte ou exclue du domaine de l'analyse scientifique ou non, l'analyse de la personnalité de Mahomet, ou si celle-ci est intouchable et ne doit uniquement faire partie que du domaine religieux.

Et si cette analyse rentre dans le domaine scientifique (de l'analyse ou méthode scientifique), alors normalement, le **principe du rasoir d'Ockham** s'applique pour elle. Ce principe dit qu'au lieu de faire appel à des hypothèses hautement hypothétiques et improbables, on préfère faire appel à des hypothèses scientifiques connues, ... du moins, quand c'est possible.

Par exemple, plutôt qu'avancer une explication hautement improbable scientifiquement ou délirante, pour le « voyage nocturne jusqu'à Jérusalem, de Mahomet, sur le cheval volant Bouraq[2] » ou que « Dieu a parlé directement à Mahomet » (voir citation du psychiatre Thomas Szasz, plus haut), et affirmer que ce genre de cheval volant existe réellement, plutôt choisir ou avancer des explications plus rationnelles comme :

- C'est un rêve nocturne qu'a vécu Mahomet (où il confondait rêve et réalité).
- 2) C'est une vision (hallucination) causée par a) une épilepsie du lobe temporale, b) une psychose ... ou par toute autre **psychopathologie** particulière.
- 3) C'est une vision (hallucination) obtenu par un état hypnagogique (un état proche du sommeil).
- 4) Il a menti (du fait de sa mythomanie ou pour des motifs politiques, par exemple, afin de galvaniser, subjuguer ses troupes, ses fidèles etc.)

Notre hypothèse est que tous les prophètes (Mahomet, Moïse, Jésus etc.), sans aucune exception, souffraient d'une **psychopathologie** particulière (trouble de la personnalité narcissique (TPN), hallucinations visuelles ou sonores psychotiques, épileptiques ...).

¹ **Thomas Szasz**, psychiatre et psychanalyste américain d'origine hongroise (1920-) qui appartient au mouvement de contestation de la psychiatrie moderne, connu sous le nom d'antipsychiatrie.

² La Science est athée ? Pierre Gillis, 27 décembre 2017, http://www.atheeshumanistes.be/blog/la-science-est-athee/

Pourquoi l'on ne peut pas aborder la question de possibles psychopathologies mentales chez Mahomet ? Comme le fait d'avancer l'hypothèse que sa structure psychique est peut-être paranoïaque ? Si le lecteur musulman n'est pas un esprit sectaire, qu'est-ce qui lui empêche de discuter de cette hypothèse avec moi ? Vous vous pensez que Mahomet a reçu directement la parole de Dieu ?

Je souhaite alors que vous m'expliquez comment il a reçu la parole de Dieu, quelles preuves scientifiques avez-vous pour l'affirmer, et en quoi son expérience est différente des hallucinations auditives et visuelles qu'on trouve dans certaines maladies mentales ?

C'est ce que j'appelle un vrai regard critique sur l'islam. Ce ne sont que des hypothèses de travail. Je n'applique que le doute rationnel en toute chose, ici la personnalité des prophètes.

Un musulman m'expliquait:

« Voyez-vous un esprit paranoïaque [chez Mahomet], en mesure de laisser un héritage de la splendeur du Coran? ».

Je lui ai fait la réponse suivante :

« Quand vous parlez de la splendeur du Coran, êtes-vous sûr de ne pas regarder pas le Coran avec les yeux de Chimène ? Et dans ce cas-là, pouvez être objectif dans votre analyse scientifique ou critique du Coran ? Si du moins si c'est bien cette démarche qui vous anime. Ici, "Yeux de Chimène" veut dire adulation, adoration ... souvent dans un sens excessif, quand cet amour prend la forme d'une addiction ».

Pour moi, les religions peuvent être très bonnes comme très dangereuses. Tant qu'elle refuse tout esprit critique envers elles-mêmes (qu'il y a des sectateurs de ces religions qui sont comme des "chiens de garde" de celles-ci, n'hésitant pas à mentir pour défendre leur religion, et renforcer sa gloire), alors elles sont dangereuses.

2 « Le trouble obsessionnel-compulsif (TOC)

D'après l'Association Canadienne pour la Santé Mentale, le trouble obsessionnel-compulsif³ est un trouble d'anxiété, une pathologie parmi d'autres dans cette catégorie, qui affecte les pensées, le comportement, les émotions et les sensations.

Globalement, ces troubles sont parmi les plus communs parmi les problèmes de santé mentale. On estime qu'une personne sur dix souffre d'un trouble d'anxiété à un moment de sa vie. Pour les personnes souffrant de trouble obsessionnel-compulsif, l'obsession suscite un dédale d'idées obsessionnelles. Ces pensées les conduisent à pratiquer des rituels (compulsions), parfois plusieurs heures chaque jour... les inquiétudes et les doutes, les superstitions et les rituels sont banals chez la plupart des gens. Le TOC se déclare quand les inquiétudes deviennent obsessionnelles, et les rituels compulsifs tellement outrés qu'ils dominent la vie de la personne. Comme si le cerveau était un disque vinyle rayé, toujours reprenant le même sillon et répétant un fragment de chant.

Les obsessions sont des idées fixes, des pensées, impulsions ou images ; elles sont intrusives et illogiques. Les obsessions courantes dans les TOC tournent autour de la contamination, des doutes, et de pensées sexuelles ou religieuses perturbantes... Souvent, les obsessions d'une personne sont accompagnées de sentiments de peur, dégoût ou doute, ou la conviction que certaines activités doivent être accomplies de telle façon... Les personnes souffrant de TOC tentent d'apaiser leurs obsessions en accomplissant des rituels compulsifs encore et toujours, et souvent en se conformant à certaines « règles ».

Les enfants atteints de TOC semblent plus exposés à des problèmes psychiatriques additionnels. Ils peuvent souffrir d'accès de panique ou phobie sociale, dépression, troubles d'apprentissage, tics, comportements perturbateurs, dysmorphisme (le sujet se croit laid)⁴.

³ On parle aussi classiquement de névrose obsessionnelle en France.

⁴ http://www.cmha.ca/bins/contentj,age.asp?cid=3-94-95

3 Définitions et causes des TOC

3.1 Définition

Les troubles obsessionnels compulsifs consistent en des idées obsédantes (obsessions) et/ou des actes répétitifs (compulsions) qui se manifestent sous de nombreuses formes.

Le **trouble obsessionnel compulsif** (en abrégé l'<u>acronyme</u> **TOC**) est un <u>trouble psychique</u> caractérisé par l'apparition répétée de <u>pensées</u> intrusives — les <u>obsessions</u> — produisant de l'inconfort, de l'<u>inquiétude</u>, de la <u>peur</u>; et/ou de comportements répétés et ritualisés — les <u>compulsions</u> — pouvant avoir l'effet de diminuer l'<u>anxiété</u> ou de soulager une tension. Les obsessions et les compulsions sont souvent associées (mais pas toujours) et sont généralement reconnues comme <u>irrationnelles</u> par les personnes sujettes au TOC mais sont néanmoins irrépressibles et envahissantes, diminuant le temps disponible pour d'autres activités et menant parfois jusqu'à la mise en <u>danger</u>. Elles ne se fondent généralement pas sur des interprétations <u>délirantes</u>.

3.2 Symptômes, manifestations

Les <u>symptômes</u> peuvent s'exprimer de façon très variable d'un patient à l'autre (incluant <u>phobie de la saleté</u>, <u>lavage des mains</u>, vérifications répétées, <u>obsessions sexuelles</u>).

« Les anxiétés des patients tournent souvent autour de plusieurs thématiques. Les plus fréquentes sont les suivantes :

- La contamination
- Le doute
- L'agressivité
- L'ordre et la symétrie
- Le malheur et les superstitions
- Le sexe
- La religion

Beaucoup de rituels peuvent également être identifiés chez une partie conséquente des patients :

- Rituels de vérification (« est-ce que j'ai bien fermé le robinet ? », « est-ce que le four est bien éteint ? »)
- Tites conjuratoires (réciter une série de phrases, toucher des objets un nombre de fois précis, etc.)
- Rituels de lavage,
- Arithmomanie (tendance compulsive à tout compter) ou manie de l'interrogation (questionnement continuel sur la place de l'homme dans l'univers)
- Rites d'accumulations d'objets divers (sous forme de collectionnisme)
- Les femmes et les hommes sont également touchés par les TOC, mais le type d'obsessions peut varier. Les hommes sont plus touchés par les obsessions sexuelles et les obsessions autour de la symétrie et l'exactitude alors que les femmes ont d'avantage d'obsession agressives et de rituels de lavage ».

Sources : a) Trouble obsessionnel compulsif, https://fr.wikipedia.org/wiki/Trouble_obsessionnel_compulsif b) Les troubles obsessionnels compulsifs, https://www.mmt-fr.org/toc/

3.3 Causes ou facteurs de risques

« Il existe des formes familiales, et une prévalence plus grande chez les jumeaux homozygotes (« vrais jumeaux ») par rapport aux jumeaux dizygotes, faisant supposer une participation génétique8. Les connaissances sont insuffisantes pour déterminer des familles à risques et encore moins un dépistage.

Chez un sous-groupe de patients ayant un TOC à début précoce (dans l'enfance), il existerait une cause infectieuse par infection à streptocoques (β-hémolytique du groupe A), impliquant un mécanisme immunologique de type auto-immun. Cette entité, d'existence discutée, est de faible importance statistique et elle a été nommée PANDAS pour Paediatric Autoimmune Neuropsychiatric Disorders Associated with Streptococcal infections.

Une étude réalisée aux États-unis dans les années 1980 indiquerait que les TOC sont plus fréquents chez les sujets séparés ou divorcés, et chez ceux de bas niveau socio-économique ».

Approximativement entre un tiers et la moitié des <u>adultes</u> présentant un TOC rapportent que les premiers symptômes sont apparus dans l'<u>enfance</u>.

Malgré ces comportements irrationnels, le TOC est parfois associé à une <u>intelligence</u> supérieure à la moyenne.

Source: Trouble obsessionnel compulsif, https://fr.wikipedia.org/wiki/Trouble_obsessionnel_compulsif

« Les origines des TOC sont assez méconnues, mais des études ont mis en évidence différents facteurs génétiques, neurophysiologiques, psychologiques et immunitaires. Les TOC apparaissent souvent suite à un choc important tel qu'un décès. Ce stress génère une obsession qui donne lieu à des rituels compulsifs.

La prévalence des TOC est supérieure auprès de la famille proche de personnes souffrant de TOC.

De nombreux chercheurs mettent également en évidence l'influence de la sérotonine, qui permet le passage d'un message nerveux d'un neurone à l'autre. La personne souffrant de TOC aurait une quantité moindre de ce neurotransmetteur, ce qui gênerait la circulation de l'information.

D'autres constatent un hyperfonctionnement du lobe frontal (qui intervient lors de la planification et lors de mouvements volontaires) et du cortex orbitofrontal (important dans la prise de décision) du cerveau.

Enfin, les médecins ont mis en évidence des facteurs psychologiques en plus de ces causes physiques. Les personnes souffrant de TOC sont ainsi plus susceptibles que le reste de la population de souffrir de troubles de la personnalité. Elles sont en outre particulièrement enclines à surestimer le danger ».

Source: Les troubles obsessionnels compulsifs, https://www.mmt-fr.org/toc/

4 Les TOC de Mahomet

Sur la base de la définition ci-dessus, il est très vraisemblable que Mahomet a souffert de troubles d'anxiété. Il était obsédé par les rituels, comme les ablutions, en vue de la prière, combien de temps et comment. Il explique en détail comment se laver les mains, le visage, le nez, les oreilles, etc., et dans quel ordre. Tous ces rituels, y compris les diverses, postures que le fidèle doit adopter pendant la prière [semblent illogiques]. [Car] La communication avec Dieu n'a pas besoin de rituels. Néanmoins, pour Mahomet, ils sont essentiels, au point de juger que si un point de rituel est omis la prière n'est pas valable.

La prière est le dialogue avec Dieu. Il n'y a pas à se demander si un dialogue est accepté ou non. Pour Mahomet, la prière était autre chose. C'était une [obligation presque perçue comme] corvée que les [croyants ...] devaient accomplir pour satisfaire Dieu.

La seule façon de comprendre cela est d'y [percevoir] un **trouble obsessionnel-compulsif. Les sujets atteints de TOC sont obsédés par des formes, rituels et nombres. Mahomet était obsédé par le chiffre trois. Il y a beaucoup de rituels que les musulmans doivent accomplir trois fois.** Il n'y a pas d'explication rationnelle à cela, sinon que c'est une *sunna* (tradition) de Mahomet. Voici les rituels que le croyant doit accomplir avant de prier :

- Déclarer que le but est l'adoration...
- Se rincer la bouche avec de l'eau trois fois...
- Se rincer les narines en aspirant de l'eau trois fois...
- Se laver l'ensemble du visage trois fois...
- Se laver le bras droit trois fois jusqu'au coude compris, puis de même pour le bras gauche...
- S'essuyer l'ensemble de la tête, ou une partie avec une main mouillée, une fois...
- S'essuyer l'intérieur des oreilles avec les index, et l'extérieur avec les pouces. Les doigts doivent être humides...
- S'essuyer autour du cou avec les mains humides...
- Se laver les deux pieds jusqu'aux chevilles trois fois, en commençant par le pied droit...

Quel sens cela a-t-il de se laver trois fois ? Pourquoi est-il important de s'essuyer la tête, le cou ou les pieds avec une main mouillée ? Pourquoi laver la main droite en premier ? Ce sont des rituels [en apparence sans logique, qu'aucun musulman ne peut expliquer], qui n'ont rien à voir avec la propreté ou la spiritualité.

L'obsession de Mahomet pour les rituels devient encore plus flagrante avec ce qui est appelé *tayammum*. Quand il n'y a pas d'eau disponible ou que pour quelque raison on ne peut l'utiliser, il prescrivait le *tayammum*. On l'accomplit ainsi :

- Frapper légèrement des deux mains sur la terre, le sable ou le rocher...
- Secouer les mains et s'essuyer le visage de la même facon que pour l'ablution...
- Frapper encore des mains et essuyer le bras droit jusqu'au coude avec la main gauche, puis le bras gauche avec la main droite...

[...] Il en est de même pour les postures de la prière, qiyaam (debout), sujud (prosternation) ruku' (courbé) et baisa (assis). L'Islam est rempli de rituels qui [semblent incompréhensibles, sans logique apparente]. Ils révèlent l'obsession de Mahomet pour les formes et les nombres et nous font conclure [encore une fois] qu'il souffrait de TOC.

Voici quelques rituels considérés comme la sunna de Mahomet, que les musulmans suivent méticuleusement. Ils [semblent n'avoir aucun] sens. Néanmoins, **Mahomet estimait que les négliger méritait une punition alors que leur observance valait une récompense.** Pieuse est une personne qui observe ces règles :

- S'asseoir et manger sur le sol.
- Manger avec la main droite.
- Manger en regardant devant.
- Enlever vos chaussures avant de manger.
- Pour manger, s'asseoir soit avec les deux genoux au sol, soit avec un genou levé, soit avec les deux genoux levés.
- En mangeant on ne doit pas rester complètement silencieux.
- Manger avec trois doigts.
- Ne pas manger de la nourriture trop chaude.
- Ne pas se pencher sur la nourriture.
- Après manger, se lécher les doigts.
- Un musulman doit boire avec la main droite. Satan boit avec la main gauche.

- S'asseoir pour boire.
- Boire en trois aspirations, en retirant le récipient de sa bouche.
- Réciter les sourates Ikhlaas, Falaq et Naas, trois fois avant de dormir, et ensuite ployer trois fois le corps entier.
- Au réveil, se frotter le visage et les yeux avec la paume des mains.
- Pour enfiler un vêtement quelconque, le Messager d'Allah commençait toujours par le côté droit.
- Pour enlever un vêtement quelconque, le Messager d'Allah commençait toujours par le côté gauche.
- Les hommes doivent porter des pantalons jusqu'aux chevilles. Les femmes devraient s'assurer que leurs vêtements couvrent leurs chevilles.
- Les hommes devraient porter un turban. Les femmes doivent porter constamment un foulard.
- Pour se chausser, commencer par le pied droit.
- Pour se déchausser, commencer par le pied gauche.
- Entrer aux toilettes avec la tête couverte.
- Réciter le Dua (prière) avant d'entrer aux toilettes.
- Entrer du pied gauche.
- S'asseoir et uriner. On ne devrait jamais uriner debout.
- Sortir des toilettes du pied gauche.
- Réciter le Dua en sortant.
- On ne devrait pas faire face à la Qibla, ni tourner le postérieur vers la Qibla.
- Ne pas parler dans les toilettes.
- Faire très attention aux éclaboussements d'urine (négliger ce précepte peut valoir des punitions dans la tombe).
- Utiliser un miswaak (brosse à dents en bois) est une grande sunna du Messager de Dieu. Si on s'en sert en faisant wuzu et si on accomplit ensuite le salah, on aura une récompense 70 fois plus importante. Prendre un bain de Ghosl ou Ghusl⁵ le vendredi.
- Porter la barbe de la longueur du poing.
- Tenir ses chaussures de la main gauche.
- Sortir de la mosquée du pied gauche⁶.

5 Exemples dans les hadiths

Aïcha rapporte une histoire sur Mahomet qui montre aussi ce TOC :

C'était mon tour de passer la nuit avec le messager d'Allah. (...) Il s'allongea jusqu'au moment où il pensa que j'étais endormie. Il prit alors son manteau, mit lentement ses souliers puis ouvrit lentement la porte, sortit, et la referma légèrement. Je couvris alors ma tête, mis mon voile et sortis, suivant ses pas jusqu'à ce qu'il arriva à Baqi' [cimetière]. Il se tint là debout assez longtemps, leva ses bras 3 fois, puis se retourna. Je fis donc demi-tour aussi. Mais il accéléra sa marche, alors je fis de même. Puis il commença à courir, et je me mis à courir aussi. Nous arrivâmes à la maison, moi un peu avant lui. Alors que je m'allongeais sur le lit, il entra dans la maison, et dit : « Pourquoi es-tu essoufflée Aïcha ? » Je dis : « Ce n'est rien ». Il dit : « Dis-moi ou Dieu m'informera ». Je lui dis alors toute l'histoire. Il dit : « C'était donc ton ombre que je voyais devant moi ? » Je dis oui. Alors il me frappa sur la poitrine, ce qui me fit mal⁷, et dit : « Tu pensais qu'Allah et son apôtre t'auraient traitée injustement ? ». Je dis : « Quoi que les gens puissent cacher, Allah le saura ». Il dit : « Gabriel est venu me trouver quand tu me voyais. Il m'a appelé et te l'a caché. J'ai répondu à son appel, sans te le dire parce que tu n'étais pas complètement habillée et que tu dormais, et je ne voulais pas te réveiller. Il (Gabriel) dit : « Ton Seigneur t'ordonne d'aller voir les habitants de Baqi' [les défunts] et de demander pardon pour eux. Je dis : Messager d'Allah, comment pourrais-je prier pour eux (demander le pardon pour eux) ? Il dit : « Dis : que la paix soit sur les habitants de la ville [cimetière] parmi les croyants et les musulmans »...⁸

⁵ Le bain rituel (Al Ghusl).

⁶ http://vvww.scribd.com/doc/2252573/surmahs-of-ap-s-a-w disponible partout Internet.

⁷ Des musulmans affirment couramment que le Prophète n'a jamais frappé une de ses épouses.

⁸ Sahih Muslim 4, 2127.

Pourquoi Dieu ordonnerait-Il à son prophète de se rendre au cimetière en pleine nuit et de Lui demander d'accorder Son pardon à des défunts ? Ne pouvait-Il pas pardonner de Lui-même sans déranger Son prophète à une heure aussi indue ? Les compagnons de Mahomet ont interprété son étrange comportement comme une preuve de sa sincérité, mais il trahit sa pathologie.

Dans un hadith il recommande à ses fidèles : « *Préservez vos talons du feu* » en les essuyant avec la main mouillée. Ce n'était pas la propreté qui importait à Mahomet, mais le rituel par lui-même. Il pensait que l'on peut se sauver du feu de l'enfer en passant une main mouillée sur ses pieds ou même des chaussures. Bukhari rapporte un hadith dans lequel Mahomet essuie son pied alors qu'il porte des chaussures de cuir. « Al-Mughira bin Shu'ba rapporte : 'J'étais avec l'Apôtre d'Allah pour une des journées... Je versai de l'eau et il accomplit l'ablution ; il se lava le visage, les avant-bras, et il passa sa main mouillée sur sa tête et ses deux *khuff* (chaussures de cuir)' » 10.

Un autre hadith de Bukhari cite Houmran (esclave d'Othman):

[Othman] demanda qu'on lui apporte de l'eau, pour faire ses ablutions. Il les fit de la manière suivante : Il se lava les mains trois fois, se rinça la bouche, aspira de l'eau avec le nez, puis l'expira, se lava le visage trois fois, se lava sa main droite jusqu'au coude trois fois, ainsi que sa main gauche, puis il passa les mains mouillées sur sa tête, enfin se lava le pied droit jusqu'à la cheville, ainsi que son pied gauche, et dit à la fin : « j'ai vu le Prophète (paix sur lui) faire ses ablutions de la même manière que je les ai faites. Ensuite le Prophète a dit : 'Celui qui fait ses ablutions de la même façon que je les ai faites et qu'ensuite il se lève pour accomplir deux rakaas sans penser à autre chose hormis la prière, verra ses péchés effacés' »¹¹.

[...]

Les compulsions sont définies comme des comportements répétitifs ou des pensées que la personne est conduite à mener selon des règles rigides, et par des comportements ou pensées dans le but de réduire un stress ou de prévenir des événements ou situations redoutées comme l'enfer. [Et visiblement, dans ce hadith, l'on retrouve ces traits].

[...] Les règles de wudu (ablution) ghosl (bain), salat (prière obligatoire), et le fait même que tout cela soit obligatoire, hal'j, le jeûne, etc., sont des signes que *Mahomet était obsédé par les rituels*. Il disait même combien *il fallait de cailloux pour s'essuyer le derrière après la selle (étrangement, trois nettoient mieux que quatre*).

Dans un hadith, Mahomet dit : « Quand l'un d'entre vous urine, il doit vider son pénis trois fois ». Les ayatollahs d'Iran en ont conclu que toute urine qui souille le vêtement après que le pénis ait été pressé trois fois est propre et n'annule pas la prière ».

Ne pas boire dans des récipients en or ou en argent, conformément au hadith, rapporté par Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) et dans lequel le Prophète () dit : « Celui qui boit dans un vase d'or ou d'argent *ne fait qu'introduire dans son ventre un feu de la Géhenne*. » (Mouslim).

Prononcer le Nom d'Allah (dire "bismillah") au moment de boire et louer Allah à la fin, conformément au hadith, rapporté par Ibn Abbâs, selon lequel, le Messager d'Allah a dit : « *Prononcez le nom d'Allah au moment de boire et dites à la fin : "La louange est à Allah".* » (Tirmidhî).

Se servir de la main droite en buvant, conformément aux nombreux hadiths qui évoquent le mérite de servir de sa droite dans les choses louables : boisson, nourriture, habillement, entrée dans une mosquée, etc. Concernant la nourriture et la boisson un autre hadith authentique indique que le *Diable mange et boit en se servant de sa main gauche*.

⁹ Buhari 1, 3, 57.

¹⁰ Bukhari 1, 4, 182.

¹¹ Bukhari 1, 4, 161.

6) Boire dans la position assise : Selon Anas ibn Mâlik et Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète a défendu que l'on boive en étant debout" (Mouslim). Il existe cependant d'autres hadiths où on voit le Prophète boire debout dans certaines occasions : Ibn Abbâs relate que le Prophète but l'eau de Zamzam en se tenant debout près de la Ka'ba (Boukhari et Mouslim) ; un jour, à Kûfa, 'Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) fit ses ablutions ; puis, debout, il but ce qui restait d'eau dans le récipient dont il s'était servi et dit : « Des gens n'aiment pas que l'on boive en étant debout ; j'ai pourtant vu le Prophète faire comme je viens de faire. » (Boukhari). Pour réconcilier ces hadiths deux avis sont à retenir : Le premier avis stipule que boire debout est fortement déconseillé, sauf s'il s'agit de l'eau de Zamzam ou de l'eau qui reste dans le récipient après les ablutions. Le second stipule que le Prophète a bu debout pour montrer que cela était autorisé et qu'il ne s'agit pas d'une une stricte interdiction.

7) Ne pas boire à même la bouche d'un vase ou d'une outre, conformément aux hadiths authentiques suivants : Selon Abû Sa'îd al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète a dit : «Ne colle pas ta bouche au récipient. » (Tirmidhî). Selon Abû Hurayra (que Dieu l'agrée), le Messager de Dieu a interdit de boire à même le goulot du récipient ou de l'outre. (Boukhari et Mouslim).

Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le *Messager d'Allah a interdit de retrousser le goulot des outres pour boire en y mettant la bouche*. (Boukhari et Mouslim).

8) Ne pas souffler dans la boisson, conformément aux hadiths suivants :

Selon Ibn Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), qui dit que «le Messager d'Allah a interdit de respirer dans le récipient ou de souffler dessus ». (Tirmidhî).

Selon Abû Sa'îd al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),le *Prophète a interdit de souffler sur la boisson*. Un homme dit : "Je vois pourtant une saleté flotter à sa surface". Et le Prophète de répondre : "*Fais-la couler à l'extérieur*." (Tirmidhî).

9) <u>Ne pas boire d'une seule gorgée, mais plutôt boire en deux ou trois fois</u>, conformément aux hadiths suivants : Selon Ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah a dit : « *Ne buvez pas d'une seule traite à la manière des chameaux. Mais buvez-en deux ou trois fois* ». (Tirmidhî).

Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète a dit : « *Je n'étanche jamais ma soif en buvant d'une seule traite*. » (Tirmidhî). Selon Anas, le Messager d'Allah *buvait en trois fois et respirait profondément après chacune d'elle en dehors du récipient*. (Boukhari et Mouslim).

- 10) Se servir le dernier quand on sert à boire aux autres, conformément, au hadith rapporté par Qatâda et dans lequel le Prophète dit : « *Celui qui sert à boire à des gens doit être le dernier (à boire).* » (Ibn Mâdjah).
- 11) Servir la boisson aux gens en allant de droite en droite : conformément au hadith dans lequel Anas dit : « On apporta au Messager d'Allah du lait coupé d'eau au moment où il avait à sa droite un bédouin et à sa gauche Abû Bakr. Il but, puis passa le reste au bédouin en disant : « de droite en droite » (Mouslim).
- 12) Prendre sept dates, à jeûn, protège du poison :

Selon Saud : « L'apôtre d'Allah a dit : « Celui qui prend **sept dattes**, e type al-'Adjwa, à jeûn, **ni poison ni sorcellerie ne pourront lui nuire ce jour-là**. » « (Boukhari [Livre de médecine] 7 :664)¹².

Dans le livre 4 [Le livre des ablutions] des hadiths de Boukhari, il a 75 hadiths, édictant des règles concernant les ablutions¹³.

¹² a) Bukhari 71 664, https://muflihun.com/bukhari/71/664

b) https://www.islamweb.net/fr/fatwa/243097/Manger-les-dattes-en-nombre-impair

¹³ Le livre des ablutions, livre 4, hadiths de Boukhari, https://sunnah.com/bukhari/4

Chapitre 9. On ne fait pas face à la Kibla en urinant ou en déféquant. 118. Abou Ayynuh Al-Ansàri rapporta que le Messager d'Allah avait dit : "Quand l'un de vous fait ses besoins qu'il ne fasse pas face à la Kibla et qu'il ne lui donne pas le dos. Orientez-vous plutôt vers l'Est ou vers l'Ouest (notons que Médine se trouve au nord de la Mecque)" 14. Traduction : « Quand l'un de vous satisfait un besoin naturel, qu'il ne le fasse pas en direction de la Mecque, et qu'il ne lui tourne pas non plus le dos ». La tradition rajoute « Tournez-vous à l'ouest ou à l'est ».

114 4. Le livre des Ablutions Chapitre 14. L'interdiction de se torcher avec la main droite	 ١٤ - باب: ٱلنَّهِي عَن ٱلاسْتِنجَاءِ باب: النَّهِينِ
« 123. Abou Katida rapporta que le Messager d'Allah (ai) avait dit : "Quand l'un de vous boit qu'il ne respire pas dans le récipient [le vase], en allant aux toilettes, qu'il ne touche pas son sexe [la verge], avec la main droite, et qu'il ne se torche pas avec [la main droite] après avoir fait ses besoins » ¹⁵ .	الله عَنْ أَبِي قَنَادَةً رَضِيَ أَلَهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ أَلْهِ ﷺ: (إِذَا شَرِبَ أَحَدُكُمْ فَلاَ يَتَنَفِّسْ فِي ٱلإِنَاهِ، وَإِذَا أَنَى أَحَدُكُمْ فَلاَ يَتَسَلَّ ذَكْرَهُ بِيَعِينِهِ، وَلاَ يَتَمَسُّحُ أَنَّ قَلاَ يَتَسَلَّ ذَكْرَهُ بِيَعِينِهِ، وَلاَ يَتَمَسُّحُ

¹⁴ Bukhari Livre 4, chapitre 11.

¹⁵ Bukhari Livre 4, chapitre 19.

Chapitre 20. Expirer l'eau au cours des ablutions. « 130. Ahou Houraira rapporta que le Prophète avait dit : "Quiconque fait ses ablutions, qu'il expire bien l'eau ; et qui se torche avec des pierres, qu'il le fasse avec un nombre impair [de pierre]" » 16. Précision : avec des pierres non coupantes.

Chapitre 3. La vertu de l'Athân [ou Adhan] [appel à la prière] « 372. Abou Houraira que le Messager d'Allah avait dit « Lorsqu'on appelle à la prière, Satan, tournant le dos, lâche un pet, afin de ne pas entendre cet appel. Lorsque l'appel est achevé, il [Satan] revient jusqu'à ce qu'on se lève pour la prière et lui de s'en aller. Lorsqu'on est en train de prier, il revient et s'installe entre la personne et sa mémoire à tel point qu'elle ne se rappelle que des choses négligeables en disant : Je me rappelle de ça, je me rappelle de cela, et ce d'une façon qu'elle oublie ce qu'elle a achevé de sa prière et ce qu'il lui reste ». Note : ce hadith traite de l'influence de Satan sur la prière.	٣ - باب: قَطْلُ الثّافِينِ آهَ عَنْ: الْ رَسُولَ آهِ عَلَا قَالَ: (إِذَا نُودِيَ الله عَنْ: إلْمُسْلاَةِ، أَنْهَ ٱلشّيطَانُ وَلَهُ صُرَاطً، حَتَى الله للمَّاةِ، أَنْهَ ٱلشّيطَانُ وَلَهُ صُرَاطً، حَتَى الله للمَّاةِ، أَنْهَ الشّيطَانُ وَلَهُ صُرَاطً، حَتَى الأَنْهَاء الْمَبْل، حَتَى إِذَا فُوبِ بِالصّلاَةِ أَنْهَر، حَتَى إِذَا فَيْهِ وَنَا أَنْهُ وَلَا الله الله الله الله الله الله الله

[] qui disait que le Prophète avait dit : « Si vous	190. On rapporte de 'Aicha qui disait : J'ai interpelé le
accomplissez la prière, ne touchez pas les cailloux, car la	Prophète sur le fait de se retourner pendant la prière, il a
miséricorde s'en sera éloignée ».	répondu : « C'est une tentative de Satan pour détourner
	celui qui prie ».
Note : Hadith rapporté par les cinq dans une chaîne de	
transmission authentique. Ahmad ajouta « ne le	Note : [Hadith rapporte par Boukhari].
touchez point ». Dans les traditions authentiques de	
Boukhari, on rapporte de	Dans une autre version rapportée d'Anas et qualifiée
Mou'ayqib 12 ' une version similaire qui n'explique pas les	d'authentique par At-Tirmidhi : « Evitez de vous retourner
raisons.	pendant la prière car il s'agit d'une perdition. S'il est
	indispensable, faites-le dans une prière surérogatoire ».

2. Le Livre de la Prière

Note: Il y a donc des hadiths sur la façon de manger, de faire sa toilette, de faire l'amour, de pisser et de déféquer ...

Source : La face cachée de l'islam - ANNE-MARIE DELCAMBRE, https://www.youtube.com/watch?v=jN1jtqZMwKk

Pour conclure, on peut raisonnablement admettre que Mahomet souffrait de TOC (troubles obsessionnels compulsifs).

2. Le Livre de la Prière

10

¹⁶ Bukhari Livre 4, chapitre 25.

PS. Peut-on considérer le refus de Mahomet de serrer la main des femmes, comme une phobie¹⁷ ou bien un TOC?

D'après Aqila Bint Oubeid, le Prophète a dit : « *Je ne touche pas les mains des femmes* » (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7177)

D'après Amima Bint Raqiqa, le Prophète a dit : « Certes je ne serre pas la main aux femmes » (Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2513)

Aicha a dit : « Non, je jure par Allah, le Prophète n'a jamais touché la main d'une seule femme, elles lui faisaient serment d'allégeance par la parole » (Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°5288)

D'après Ma'qal Ibn Yasar, le Prophète a dit : « Que l'on enfonce une pointe en fer dans la tête de l'un d'entre vous est meilleur pour lui *que de toucher une femme qui ne lui est pas permise* ». (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5045)

D'après Abou Houreira, le Prophète a dit : « Il a été écrit à chacun des fils d'Adam sa part de fornication. La fornication des yeux est le regard, la fornication des oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher, la fornication du pied est le pas, le cœur a envie et espère et c'est le sexe qui rend cela véridique ou le dément » (Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2657).

« Le Prophète a déclaré : « Quand vous mangerez, ne vous essuyez pas les mains avant de les avoir léchées ou de les faire lécher par quelqu'un d'autre » » (Sahih Bukhari vol7, Livre 65, hadith n° 366).

« Le Prophète (Mahomet) a dit : « Lorsque vous mangez, n'essuyez pas vos mains avant de les avoir léchées ou de les avoir faites lécher par quelqu'un d'autre » » (Livre des nourritures (livre n° 70), hadith n° 5456).

6 Obsession contre les chiens?

Les versets et hadiths contre les chiens :

La raison pour laquelle les musulmans n'aiment les chiens découle de l'enseignement théologique que « les anges ont peur des chiens », et selon les hadiths (paroles de Mahomet) suivants :

. Règles à la maison : Ne pas accrocher d'images ou de photos d'êtres animés [d'animaux] aux murs, ne pas placer de statues, ne pas élever de chien à la maison :

Hadiths Al Boukhari Volume 4, livre 54, numéro 539 : « Le Prophète a déclaré [dit] : "Les anges n'entrent pas dans une maison où il y a un chien ou une image." ».

« Aicha a rapporté que l'Ange Gabriel (la paix soit sur lui) lui a fait une promesse que le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) viendrait à une heure précise ; cette heure était venue [arrivée], mais il ne lui a pas rendu visite. Et il y avait dans sa main (... dans la main de l'Apôtre d'Allah) un bâton [bâton de berger]. Il le jeta, hors [loin] de sa main, et dit : jamais Allah ou ses messagers (les anges) n'ont jamais rompu leur promesse. Puis il jeta un coup d'œil (et par hasard [ou par chance]), il a trouvé un chiot sous son lit et a déclaré : « Aicha, quand ce chien est-il entré ici ? ». Elle a dit : « Par Allah, je ne sais pas ». Il a ensuite commandé et il l'a chassé. Alors Gabriel est venu et le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) lui dit : « vous m'avez promis et je vous ai attendu, mais vous n'êtes pas venu », après quoi il [l'Ange Gabriel] a dit : « le chien était dans votre maison ce qui m'empêchait (de venir), car nous (les anges) n'entrons pas dans une maison où il y a un chien ou une image », Sahih Muslim, Livre 024, Numéro 5246.

¹⁷ C'est-à-dire la manifestation d'une misogynie pathologique (?).

Autre version : « Quand le soir fut venu, Gabriel vint à lui et il [le Prophète] lui dit :

- Tu m'avais promis de venir hier soir.

Il dit:

- Oui mais nous n'entrons pas dans une maison où il y a un chien ou une image.

Le lendemain matin, **il ordonna qu'on tue les chiens, y compris ceux qui gardent les vergers**, mais il fit épargner les chiens qui protègent les grands terrains », récit de Maimuna, Muslim, XXIV, 5248.

Source : Source : http://mahomet.centerblog.net/1968318-Hadiths

Ibn 'Abbas a dit : « Si tu dois dessiner absolument quelque chose que ce soit un arbre ou quelque chose d'inanimé [...]. Le Messager de Dieu a dit aussi : « Les anges n'entrent pas dans une maison où se trouve des statues ou des images » », selon un hadith rapporté par Muslim.

Source: http://www.sajidine.com/medecine-prophetique/roqya/regles maison.htm

. Hadîth sur l'interdiction de posséder un chien sauf pour la chasse et la garde (de champs ou de troupeaux) :

« Puis le matin même, il commanda le massacre des chiens, jusqu'à ce qu'il annonce que le chien de garde pour les vergers devait être également tué, mais il a épargné le chien destiné à la protection des vastes champs (ou des grands jardins) », Sahih Muslim, Livre 024, Numéro 5248.

Hadiths Boukhari Volume 4, livre 54, numéro 540 : « L'apôtre d'Allah a ordonné que les chiens soient tués »18.

« Le messager d'Allah a ordonné de tuer les chiens et il a envoyé des hommes aux quatre coins de Médine pour que les chiens soient tués » (récit d'Ibn Umar, Muslim X 3810).

Si un musulman souhaite posséder un chien comme animal de compagnie, alors leurs récompenses dans le « paradis islamique » seront déduites ou diminuées d'autant, en proportion du nombre de jours qu'il conservera cet animal auprès de lui :

« 1685- Ibn 'Umar a entendu ces paroles de l'Envoyé de Dieu :saws : « Quiconque acquiert un chien se voit retrancher chaque jour deux qirâts [Le qirât était une monnaie employée à l'époque] de son salaire, à moins qu'il ne s'agisse d'un chien de chasse ou d'un chien de berger » » (Bukhârî/Muslim) http://www.mosquee-lyon.org/forum3/index.php?topic=8899.0;wap2

Autre traduction ou version : « L'apôtre d'Allah a dit : « Si quelqu'un garde un chien, il perd un Qirat (la récompense) de ses bonnes actions de tous les jours, sauf s'il le garde pour la protection des champs ou des animaux d'élevage », Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 541.

Les chiens noirs sont considérés par les musulmans comme « démoniaque » et doivent être tués :

Mahomet avait une vraie obsession contre les chiens noirs :

« Rapporté par Abdullah Ibn Mughaffal : « Le Prophète (paix soit sur lui) a dit : Les chiens ne sont pas une espèce de créature que je commande de tuer tous ; mais tuez tous les chiens noirs » », Sunan Abu Dawud: Livre 16, Numéro 2839.

Autre version : « Le Prophète d'Allah ordonna de tuer les chiens et nous avons même tué un chien qu'une femme avait ramené du désert. Après cela, il interdit de les tuer en disant :

- Limitez-vous seulement à ceux qui sont noirs » (récit de Jabir ibn Abdullah, Dawud XVI, 2840).

Source : Source : http://mahomet.centerblog.net/1968318-Hadiths

¹⁸ Cf. https://algeriepart.com/2017/07/10/enquete-78-etudiants-algeriens-faveur-de-lois-inspires-de-charia/

- « Aicha dit : « Les choses qui annulent les prières me furent mentionnées [ont été mentionnées devant moi]. Ils disent :
- La prière est annulée par les chiens, l'âne et la femme (s'ils passent devant les personnes en prière). Je dis :

- Vous nous considérez comme des chiens.

J'ai vu le Prophète prier alors que je me trouvais dans mon lit entre lui et la Qibla. Chaque fois que j'avais besoin de quelque chose, je m'esquivais, parce que je ne voulais pas lui faire face » », (récit d'Aicha, Sahih Boukhâri, vol. 1, livre 9, hadith n° 490). Sources : a) http://mahomet.centerblog.net/1968318-Hadiths

b) https://aslamtaslam.wordpress.com/2015/04/17/quand-aicha-discredite-lislam-et-le-coran/

Autre version : « Le Prophète a dit : "... Si celui qui prie n'a pas placé devant lui quelque chose de semblable à la partie arrière du palanquin [c'est-à-dire une Soutrah], sa prière (salât) sera coupée par l'âne, la femme et le chien noir" », Hadîth rapporté par Mouslim, n° 510.

Exégèse de ce hadith:

« Il faut comprendre "la valeur de sa prière risque d'être diminuée s'il se laisse déconcentrer par ces êtres qui passent devant lui" (cf. Sharh Muslim, an-Nawawî, tome 4 p. 227, ainsi que livre Hujjat ullâh il-bâligha, Shâh Waliyyullâh, tome 2 p. 6). Les opinions sont divergentes entre les savants au sujet de savoir si la prière (salât) de celui qui n'a pas placé de Soutrah devant lui reste valide si une femme, un **chien noir** ou un âne venait à passer devant lui. Selon l'école zâhirite, la prière est alors annulée et il faut la recommencer. Mais selon la plupart des savants, la prière n'est pas annulée ».

Sources: a) http://www.islamweb.net/frh/index.php?page=articles&id=144468

b) http://www.maison-islam.com/articles/?p=109

Sources: a) http://hadithcollection.com/sahihmuslim/152-

Sahih%20Muslim%20Book%2024.%20Clothes%20and%20Decorations.html

- b) http://www.sajidine.com/medecine-prophetique/roqya/regles-maison.htm
- c) http://mahomet.centerblog.net/1968318-Hadiths
- d) https://www.gatestoneinstitute.org/comments/20005

7 Mahomet ne touchait jamais la main d'une femme

Le prophète refusait de toucher les mains des femmes, considérées comme impures et tentatrices :

- . D'après Aqila Bint Oubeid, le Prophète a dit : « Je ne touche pas les mains des femmes » (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7177).
- . D'après Amima Bint Raqiqa, le Prophète a dit : « *Certes je ne serre pas la main aux femmes* » (Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2513).
- . Aicha a dit : « Non, je jure par Allah, le *Prophète n'a jamais touché la main d'une seule femme*, elles lui faisaient serment d'allégeance par la parole » (Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°5288).
- . D'après Abou Houreira, le Prophète a dit : « Il a été écrit à chacun des fils d'Adam sa part de fornication. La fornication des yeux est le regard, la fornication des oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher, la fornication du pied est le pas, le cœur a envie et espère et c'est le sexe qui rend cela véridique ou le dément » (Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2657).
- . D'après Ma'qal Ibn Yasar, le Prophète a dit : « Que l'on enfonce une pointe en fer dans la tête de l'un d'entre vous est meilleur pour lui que de toucher une femme qui ne lui est pas permise » (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5045).

Est-ce que cette compulsion n'est-elle pas liée à sa vision des femmes, perçues comme continuellement « impures » par lui ? (Comme si dans sa vision, elles seraient constamment en menstrues, donc « impures » ?). Ce ne sont que des hypothèses.

8 Obsessions contre les Juifs et les chrétiens

Est-ce que son obsession contre les Juifs et le Chrétiens n'aurait pas été de l'ordre du TOC ? Ou bien causée par la paranoïa ? Exemples (voir ci-dessous) :

Le traitement des Juifs :

Muslim T26 n°5389 : Muhammad a dit : « *Ne saluez pas les juifs et les chrétiens avant qu'ils ne vous saluent* et quand vous rencontrez l'un d'entre eux sur les routes, *forcez-le à passer sur la partie la plus étroite*. ».

- . Livre El-Bokhari 56, Chap.94, tome 2, p. 322. « L'heure du jugement n'arrivera pas tant que vous n'aurez pas combattu les Juifs et à tel point que la pierre, derrière laquelle s'abritera un Juif, dira : Musulman ! voilà un Juif derrière moi, tue-le ! ».
- . Sahih Bukhari, Hadith 3060 : « Selon Abu Huraira : Le Prophète a déclaré : "Un groupe d'Israélites a été perdu. Personne ne sait ce qu'ils ont fait. Mais je ne les vois qu'ils ont été maudits et transformés en rats [...].
- . Livre Muslim XVII-4216 : Récit de Jabir Abdulhah : " l'apôtre d'Allah [Mahomet] a lapidé à mort un juif et sa femme de la tribu des Banu Aslam".
- . Bukhari 53:392 : Abu Huraira a relaté : "Quand nous étions à la Mosquée, le Prophète sortit et dit "Allons voir les Juifs". Nous sortîmes jusqu'à atteindre Bait-ul-Midras. Il leur dit "Si vous embrassez l'Islam, vous serez en sureté. *Vous devriez savoir que la terre appartient à Allah et à son Apôtre, et je veux vous expulser de cette terre. Alors, si quelqu'un parmi vous possède quelque propriété, il lui est permis de la vendre, sinon vous devriez savoir que la Terre appartient à Allah et à son Prophète.*".
- . Hadith Malik 511:1588 : La dernière formulation que Muhammad a fait [avant sa mort] était : "O Seigneur, périsse les juifs et chrétiens. Ils ont fait les églises des tombes de leurs prophètes. Il n'y aura pas deux religions [croyances] en Arabie.".
- . Muslim 1767 : « 'Oumar bin al-Khattâb rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit « Je ferais certes expulser les juifs et les chrétiens de la Péninsule arabique au point de [n'y] laisser que des musulmans » ».
- . « Ce jour-là, il [Mahomet] fit trois recommandations : *expulser les chrétiens, les juifs et les polythéistes de la Péninsule Arabique* », Le nectar cacheté, page 631¹⁹.

<u>Note</u>: Pendant les califats des premiers quatre Califes cet édit ou commandement de Mahomet a été complètement appliqué et tous les non-croyants ont été expulsés (« enlevés » [exterminés ?]) d'Arabie.

Les musulmans auront la priorité au Paradis sur les Juifs et Chrétiens :

Muslim, Livre 37, Numéro 6666 : Récit d'Abu Burda : « Aucun musulman ne mourra sans qu'Allah n'admette à sa place un juif ou un chrétien dans le feu de l'enfer. ».

Muslim, Livre 37, Numéro 6668 : Récit d'Abu Burda : « Il viendra des gens parmi les *musulmans* le jour de la résurrection avec des péchés aussi lourds qu'une montagne, Allah les pardonnera et il mettra à leur place les juifs et les chrétiens. ». Sahih de Mouslim sous le n° 2767 : « d'après un hadith d'Abou Moussa selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit « Au jour de la Résurrection, des gens viendront avec des péchés comparables aux montagnes. Allah les leur pardonna et *les transférera aux Juifs et aux Chrétiens* » ».

Bukhari 4:52:297 : Le Prophète a dit, « Aucun n'entrera au Paradis sauf [mais] un musulman, et Allah peut soutenir cette religion (c'est-à-dire l'Islam) même avec un homme [musulman] désobéissant » ».

¹⁹ Cf. http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq_french.pdf

Bukhari 5:59:447 : Le Prophète a dit à Sa'd, :"Les Bani Quraiza ont consenti à accepter votre verdict" [le verdict de Sad Bin Mu'adh]. Sad a dit: « *Tuez leurs guerriers* (hommes) et prenez leurs descendants en tant que captifs," Sur ce que le Prophète a dit, "Vous avez jugé selon le jugement d'Allah", ou dit, "selon le jugement du roi" ».

Abu Dawud 33:4390 : al Attiyah -Quran était parmi les captifs du Banu Qurayza "Ils (les Compagnons) nous ont examinés et ceux qui avaient des poils pubiens ont été tués et ce qui n'en avaient pas étaient épargnés. J'étais parmi ce qui n'avaient pas de poils pubiens.".

Donc, tous les versets coraniques et les hadiths incitent clairement à soumettre, à humilier, à inférioriser les Juifs et Chrétiens, relativement aux musulmans, et justifient religieusement le statut d'infériorité accordé aux gens du livre.

9 Autre hypothèse que celle des TOC et discussion

Les sectes font tout pour rendre l'adepte totalement disponible pour la secte ou la religion, 24h/24, 7J/7 : Le groupe conditionne l'adepte à être continuellement (ou de plus en plus) disponible pour la secte (ce qui l'empêche aussi de réfléchir). Il l'épuise sous une avalanche continuelle de tâches, de rituels, afin qu'il ne pense pas.

Ces centaines de règles et hadiths sur les ablutions, sur la façon de manger, de déféquer ... sont-elles/ils l'expression des TOC de Mahomet ou bien un moyen (plus ou moins pervers), pour épuiser, empêcher ses adeptes de réfléchir _ une façon ainsi de renforcer son emprise sur eux ?

Le problème est qu'il est difficile de vérifier les sources de hadiths, qui ont été collectés au 8°, 9° siècles, par Boukhari, Mouslim etc. (les témoins de faits, concernant Mahomet, étant morts depuis longtemps)²⁰.

10 En conclusion

Ce ne sont que des hypothèses pour inciter à plus d'esprit critique, face aux affirmations telles que Mahomet est un « beau modèle » (à suivre). Car le Coran présente Mahomet comme un « beau modèle » (Coran 33.21)²¹.

11 Bibliographe

- 1. La psychologie de Mahomet et des musulmans, Ali Sina, Ed. Tatamis, 2014, pages 229 à 226.
- 2. Mahomet était-il fou ? Frédéric Joi, Ed. Max Milo, 2012.
- 3. http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-poignee-de-mains-entre-les-hommes-et-les-femmes 823.asp
- 4. Les explications religieuses face à la science moderne. Discussions scientifiques des arguments religieux pour expliquer certains phénomènes allégués ou réels, Benjamin LISAN, le 18 décembre 2017, http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/les-arguments-religieux-face-a-la-science.htm

²⁰ Selon un ami, concernant la validité des hadiths : « Les hadiths ont été compilés plus de 180 ans après la mort du prophète. Bukhari a collecté plus de 100 000 hadiths, mais n'a pu en vérifier qu'environ 5 000 d'entre eux. Il s'avère que les gens inventaient des hadiths pour répondre à leurs besoins. Il me semble qu'il y a de bonnes chances que même les 5000 ne soient pas totalement fiables ».

²¹ a) Imitation dans *Dictionnaire du Coran*, 2007, Paris, p. 415 et suiv.

b) *Le Prophète Muhammad : un illustre modèle*, 2/10/2002, http://www.islamophile.org/spip/Le-Prophete-Muhammad-un-illustre.html

Table des matières

1	Intr	oduction	1
2			
2	« Le	trouble obsessionnel-compulsif (TOC)	2
3	Déf	initions et causes des TOC	3
	3.1	Définition	3
	3.2	Symptômes, manifestations	3
	3.3	Causes ou facteurs de risques	4
4	Les	TOC de Mahomet	4
5		mples dans les hadiths	
6	Obs	ession contre les chiens ?	11
7	Mal	nomet ne touchait jamais la main d'une femme	13
8	Obs	essions contre les Juifs et les chrétiens	14
9	Aut	re hypothèse que celle des TOC et discussion	15
10) E	n conclusion	15
11	. В	ibliographe	15